

# « Devoirs faits » : priorité réelle ou simple affichage

## Deux ans et demi après, où en est-on ?

Dès son arrivée au ministère de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer a demandé aux principaux de collèges de mettre en place dès septembre 2017 le dispositif « Devoirs faits ». À grand renfort de communication dans les médias, il entendait répondre à un besoin réel du terrain. Permettre à chaque élève volontaire de réaliser ses travaux personnels au collège tout en bénéficiant d'un encadrement pédagogique. Cette mesure avait pour vocation, entre autres, de niveler les disparités entre élèves quant aux conditions matérielles de réalisations des devoirs et travaux personnels. L'implantation de « Devoirs faits » devait en outre permettre une réflexion par établissement des acteurs autour des devoirs donnés aux élèves. Des moyens ambitieux ont été alloués aux académies pour répondre aux besoins induits par cette mise en place. Ce fut là la première grande priorité du ministre BLANQUER.

### UN ACCUEIL FAVORABLE PARTAGÉ PAR TOUS LES ACTEURS...

Personne n'a contesté le bien-fondé de cette mesure qui a même reçu un accueil très favorable du « terrain » et de notre organisation syndicale. Force est de constater également qu'exception faite des départements et territoires ultrama-



Didier GEORGES  
Commission Métier

rins, les moyens alloués aux EPLE par les rectorats ont permis, en 2017-2018, un lancement à la hauteur des besoins et des attendus dans la grande majorité des EPLE. Bien entendu, comme à l'accoutumée, la question de l'encadrement pédagogique du dispositif a été renvoyée aux seuls principaux de collèges, chargés de convaincre leurs personnels de participer à « Devoirs faits ». C'est le célèbre « le chef d'établissement veillera à ce que... », auquel nous sommes désormais rompus.

Même si ici ou là, des séminaires académiques et/ou départementaux sont organisés, ils restent très théoriques et n'aident pas concrètement les collègues à installer « Devoirs faits ».

## DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE...

Comme souvent, les services de la DGESCO ont presque tout prévu, laissant finalement assez peu de marge à l'autonomie. Un VADE-MECUM a été produit pour que chacune et chacun de nos collègues réalise au plus près de la commande ministérielle la mise en place de « Devoirs faits ». Objectif fixé à 30 % des élèves, avec une priorité évidente d'inciter les élèves les plus en difficultés à y participer.

Au SNPDEN-UNSA, nous savons depuis longtemps que le diable se cache dans les détails et que, faute de pratique de terrain, les services de la DGESCO ne peuvent anticiper sur toutes les conséquences.

Entre autres sujets, sont rapidement apparus :

- l'impact sur les transports scolaires, et parfois de douloureuses voire impossibles négociations avec les collectivités territoriales pour procéder à des ajustements nécessaires ;
- l'impact sur l'amplitude de la journée de classe pour les collégiens ;
- la difficulté (très variable selon les circonstances) à trouver des volontaires pour encadrer les créneaux mis en place ;
- des partenariats conventionnés avec des structures extérieures à l'Éducation nationale qui ont bien du mal à se concrétiser (manque de volontaires et manque d'impulsion évident des décideurs) ;
- l'étonnante difficulté à faire adhérer certains élèves au dispositif et à faire s'impliquer les familles.

Cependant, encore une fois, et grâce à un déploiement d'énergie considérable et à l'abnégation de nos collègues, le dispositif « Devoirs faits » s'est installé dans les délais dans la plupart des EPLE.

QU'EN EST-IL PRESQUE  
3 ANS PLUS TARD ?  
30 ACADÉMIES,  
30 MINISTÈRES,  
30 FAÇONS DE FAIRE...

Même si le ministre assure que des moyens conséquents et constants sont donnés aux académies, et même s'il

affiche toujours le dispositif « Devoirs faits » comme la priorité du collège, un rapide état des lieux sur l'ensemble du territoire national fait apparaître désormais des disparités importantes.

Ces différences se caractérisent en particulier par des écarts importants quant aux dates d'allocation des moyens et aux volumes d'heures attribuées. Si certaines académies vertueuses ont

maintenu les dotations horaires et communiqué très tôt des enveloppes d'HSE conséquentes et suffisantes, d'autres ont réduit au fur et à mesure les moyens alloués de manière inexplicable et inexplicable. Certaines académies informent très tardivement les EPLE des enveloppes allouées, mettant à mal les objectifs même du projet, en ne permettant pas aux équipes « d'accrocher » très tôt les élèves sur le dispositif.

**ACADÉMIE DE TOULOUSE** — Les moyens sont annoncés assez tôt mais ils ne sont pas délégués rapidement et ne correspondent pas toujours à ce qui est annoncé. La dotation en HSE est très différente d'un département à l'autre (8 dans l'académie de Toulouse). Ces moyens sont insuffisants mais constants sur les 3 années.

**ACADÉMIE DE LIMOGES** — Non, connue mi-novembre, l'enveloppe HSE est tardive et toujours très en deçà des objectifs ministériels... Restent les sous services, peu nombreux et aléatoires. Les moyens servent sans doute de variable d'ajustement budgétaire. Mobiliser les personnels pour qu'ils encadrent le dispositif est complexe.

**ACADÉMIE DE POITIERS** — Les collègues n'ont pas de visibilité au-delà du premier trimestre de l'année scolaire malgré de belles promesses. Les moyens alloués représentent entre le quart et la moitié de ce qu'il faudrait pour respecter les préconisations. La dotation est en forte baisse cette année.

**ACADÉMIE DE CRÉTEIL** — Les moyens sont communiqués assez tôt et l'enveloppe globale est stable et suffisante.

**ACADÉMIE DE LILLE (DPT 59)** — Les moyens sont variables selon les classifications d'établissements et connus à l'avance en juin. Ils restent constants depuis la mise en œuvre de « Devoirs faits ». Seuls les collègues qui exercent en établissements plus favorisés estiment l'enveloppe insuffisante. La coopération entre enseignants et les autres intervenants favorise les regards croisés. Les parents, notamment ceux qui sont les plus éloignés de l'école, expriment leur satisfaction de savoir qu'un système d'accompagnement est mis en œuvre pour aider leur enfant.

**ACADÉMIE DE LYON** — L'enveloppe est largement suffisante, et elle est globalement en augmentation croissante, à l'exception notable pour des LP qui ont des 3<sup>e</sup> Prépa-Métiers, et qui ont vu leur enveloppe divisée par 5, rendant impossible la mise en œuvre du dispositif. L'académie de Lyon tient un discours très important à ce sujet. C'est même exagéré, car la plus-value de ce dispositif reste à démontrer... Les enseignants ne se bousculent pas pour y participer, mais les heures sont prises par des AED, des AESH, qui trouvent là un moyen efficace pour arrondir les fins de mois...

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER (DPT 66)** — La communication des moyens est tardive, courant octobre (avec des différences selon les départements), d'une enveloppe partielle couvrant uniquement la période septembre/décembre. Une deuxième enveloppe nous est promise en janvier pour la fin de l'année. Cela ne permet absolument pas d'organiser correctement un dispositif concerté en établissement. Nous n'avons aucune visibilité réelle sur les moyens qui nous sont alloués et ne pouvons pas anticiper. L'enveloppe ne permet absolument pas de répondre au cadrage du dispositif.

**ACADÉMIE DE GRENOBLE** — L'enveloppe est transmise assez tôt pour pouvoir fonctionner, elle est insuffisante pour un projet d'envergure. Les situations sont diverses, dans certains établissements il y a des dispositifs ambitieux, abondés par la DHG. La majorité des établissements ont du mal à trouver les intervenants, mais les situations sont très diverses là aussi.

Les conséquences sont variables mais pas anodines. Selon les académies et ou départements d'exercice, les chefs d'établissement ont parfois été contraints d'augmenter considérablement les effectifs des groupes de « Devoirs faits », rendant les conditions d'aide et d'appui aux enfants moins favorables. D'autres ont réduit les horaires de manière drastique, n'offrant aux élèves que quelques maigres et insuffisants créneaux hebdomadaires. Enfin, quelques collègues ont pris sur leur marge de DHG pour pallier l'insuffisance de l'enveloppe « Devoirs faits ». Cela questionne bien évidemment la répartition équitable des moyens alloués et surtout cela interroge sur la manière dont les rectorats et DSDEN allouent ces heures.

Nous constaterons encore une fois que les disparités de moyens, selon les territoires, génèrent une inégalité de traitement souvent préjudiciable pour les élèves. C'est pourtant l'objectif inverse recherché par le ministère qui annonce plus d'équité et plus d'égalité, sans distinction d'appartenance sociologique ou géographique. Comment expliquer alors que le dispositif ne se soit déployé dans les territoires ultramarins qu'en septembre 2019 ?

Alors, sont-ce les rectorats qui utilisent l'enveloppe ministérielle comme variable d'ajustement budgétaire ? Est-ce le ministère qui alloue moins de moyens

aux académies ? Toujours est-il que dans la majorité des académies, nos collègues jugent insuffisants les moyens reçus en EPLE, estimant qu'ils ne permettent plus d'atteindre les nobles objectifs affichés par le ministère.

Le ministère annonçait 20 % de collégiens inscrits dans le dispositif en 2017-2018 ; l'enquête réalisée par le SNPDEN-UNSA faisait état de 7 à 8 % d'élèves concernés seulement. Bien que ce taux ait augmenté au fur et à mesure (28 % affichés par le ministère en 2018-2019), sur le terrain, il peine à atteindre les objectifs fixés par le Ministre Blanquer. Le public défini comme cible prioritaire reste très difficile à mobiliser, et force est de constater que beaucoup des collégiens inscrits à « Devoirs faits » ne semblent pas être ceux qui en ont le plus besoin. Le dispositif ne « décolle pas », il a bien du mal à atteindre ses objectifs.

Si chaque DASEN s'attache à replacer comme priorité absolue le dispositif Devoirs faits au collège, les personnels de direction craignent que, petit à petit, cette opération prenne le même chemin que les itinéraires de découvertes, les EPI, les TPE, et bien d'autres dispositifs autour desquels nous nous sommes fortement mobilisés et qui ont disparu du paysage éducatif en toute discrétion... □

